

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE
IMMEUBLE LE 108
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : accueil76
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : LL/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Laurie LECUYER
Ligne directe : 02.35.59.47.20
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 26 août 2022

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain

Dossier suivi par Mme Anne-Sophie TOCQUEVILLE

Madame la Vice-Présidente,

Par courrier reçu en date du 22 août 2022, vous nous notifiez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification simplifiée, portant sur la correction d'une erreur matérielle relative à la disposition réglementant les Secteurs de taille de Logement (STL), n'appelle aucune remarque particulière.

A ce titre, nous donnons un avis favorable à la modification simplifiée n°4 du PLUi et nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires

